

Session : Janvier 2017

Année d'étude : Troisième année de licence en droit

Discipline : *Procédure civile*
(Unité d'enseignements complémentaires 1)

Titulaire(s) du cours : M. Eric MARTIN

Répondre aux questions suivantes :

1. Qu'est-ce qu'une action préventive ? L'emploi d'une telle action est-il possible ? (3 points)
2. Qu'est-ce qu'une assignation ? (2 points)
3. Qu'est-ce qu'un contredit ? Dans quel cas doit-il être utilisé ? (3 points)
4. Qu'est-ce qu'une intervention forcée ? (2 points)

Durée de l'épreuve : 1 h 30.

Documents autorisés : aucun.